

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

JAFFRENOU "Taidir"

ABONNEMENTS

payables d'avance

GAULE... 1 an... 3 fr. 50

ETRANGER... 5 -

Avec "Ar Vro" Supplément

périodique

GAULE... 1 an... 5 fr.

ETRANGER... 7 -

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts particuliers de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux
Avenue de la Gare, CAREAT
CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS

payables d'avance
La ligne mesurée au lignemètre
Ann. et Récl., 4^e p. — 01 25
— 3^e — — 0 30
Chronique Locale — 0 50
En Rubric. — — 0 75

ON TRAITÉ A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

AL LABOUR DA OBER

(Tride pennad)

Etouez ar c'haëra labouriou o deuz ar Vretonned da ober en kener o mam Breiz. eo a dra-zur ar pez a zo bet diskuilet aman eur pennadik zo : sevel skeudennou d'he gwella bugale, evit ma chomo dre eno o spered, o mennoziou, o buez oll da skuer da re a zeu var o lerc'h.

Ar Vretonned vad breman zo rouez, hervez ma veler an tech hag an dizeblant a ra an dud var o Breuriezou. Netra kaoz da ze med dallentez hag ignorans lod var ar m'eo da vez eur gwir Vreizad, danvez hag a dle beza oc'h ober pepini ac'hanomp.

Dihuni an dud ar muia gwella, strilla anezo, sethu ar pez a dleer da ober : penaoz an dra-ze ? Mond var eün d'an dud a galon vraz, d'an dud a volonte d'arruout, kousto pe gousto en pen ho mennoziou, braz pe bihan.

Eur skeuden en bro o c'havel d'ar Vreiziz a wir galon a zo eun dra gaër ! Meur a hini o tremen a-biou a zeuio da c'houlenn he zinitañz ha dre eno da c'houzout petra vo bet an hini a henorer ; meur a hini a chomo da lenn al lizerennou brezounek skrivet varnhan, ha da gompren brazder ha kaërder spered Breiz. Sonjal a rafit en oberiou an den henoret hag en istim a dleer kaout evitan ; o c'h'alon aviaz a stouo etresek he hial, ha sethu Breiziz var hent ar gonversion. Kalon eur Breizad evelse dihunet he unan a zo suroc'h da veza mad hag ar frouez e c'hello da zougenn a vefe kazi natural ha divesk a fallagriez.

Sethu ar pez m'hell ar gwel euz eur skeuden ober var spered darn euz an dud. Mez barnet vezo da chom mud mar neuz ket d'he ambrudi askellou paper o nijal azic'h ar vro. An oll na vezint ket eno pa vezo benniget ar mean, ha lod hirio bouzar ha dall, a c'hoantao divizatoc'h klevet ha gwel : ar pez a reomp atreio a zo da vleunia en amzer da zont.

An askellou paper-ze a vezo leorigou stumet evit embann ha meuli egiz skouer talvoudek buez hag oberou an den brudet ; eno ema ar gwella feson d'hen anout ha d'hen diskuez d'an dud, hag ar skeuden a zervicho goude, en eur dremen a-biou d'ez, da zigas da zonz d'ezo euz ar pez m'ouzont dija. El leor Breiziz 1810-1910 e welomp eur berrad euz an dra-ze, eun neubed komzou divarben peb barz. Hirroc'h a ranker kaout divar bouez ar re vruded a evit o anaout mad.

Na kaër a vefe en eur barrez kaout eul leoric brezounek o komz euz unan euz tud hag a zo bet savet enhi. Hanoiou famil, kerentiach,

mignonach, hanoiou ar c'heriou, stankennou ha meneiou tro-var-dro holl o gwelint dirag o daoulagad digustum da lenn traou ken c'honek ha delledek outho. Int boaz ken da lenn traou toull ha divlzagant pe-re na zanter mui c'houez ar vro ! Ah ! set aze tachen gaër d'ar Vared a vremen da ober labour talvoudus, ha sur da veza brudet ha digemeret mad !

Ar pleg fall o deuz hirio ar Vared vitan eo klask tizout re uhel gant o skridou. Dre eno na reont vad e neblec'h ; darn a zeu da falgaloni, koueza reont a drevn heb bolontez da adkomans.

Labouromp en izel, da dizout re ar bobl pere evit d'ezo kaout marteze hon talvoudegez, na gomprenont ket ar pez a gomprenomp-ni. Neur rei d'anaout dre skridou ha dre skeudennou ar pez m'eo bed ar Vreiziz Brezounegerien maro hag ar pez a reket ar gwir-ze a zo hirio ez omp sur d'ober labour vad. Goudeve, ar varzed euz hon gouen, a c'hello tizout uhel. D'o harpa na vo ket hepken korf eur blantent dister, mez eur wezen trempet mad he griziu en kalon ar c'houer.

KADO GWERNARBORN.

Le Budget au Pillage

La Chambre a fort écourté la discussion générale du budget. Elle n'y a consacré que deux séances, alors qu'autrefois elle ne se contentait pas d'une douzaine. C'est peut-être que cette discussion avait mal commencé, nous voulons dire pour ceux à qui déplaît toute tentative de montrer ce qui se passe en réalité derrière le rideau qui cache au public les manigances administratives et les joyeusetés des bureaux. Pour ceux-là rien ne devrait être révélé des géniales distractions de nos fonctionnaires ; c'est un sanctuaire dans lequel ne doit pas pénétrer l'œil des profanes. Le discours de M. Emmanuel Brousse a été pour eux l'abomination de la désolation, et ils ont dû se dire que du moment qu'on parlait avec irrespect des bureaux et de leur manière de se conformer aux volontés des représentants du pays, le mieux était de couper court à un débat presque sacrilège.

A la vérité, M. Brousse ne nous a pas raconté que certains de ces fonctionnaires passent leur temps soit à jouer du trombone — ce qui ferait trop de bruit — soit à élever des poussins dans leur pupitres ; mais il nous a apporté, quant à l'emploi des deniers versés par les contribuables, une foule de constatations réjouissantes en elles-mêmes si l'on veut, mais nullement pour ceux qui ont payé.

Nous sommes fiers, évidemment, de voir le budget de 1913 atteindre presque le total de 5 milliards ; mais, tout de même, nous tirerions plus de profit de cet énorme sacrifice annuel si pareille somme était mise à l'usage. On a beaucoup parlé l'année dernière, on va reparler encore cette année de la nécessité d'un sévère contrôle budgétaire.

Il serait temps bientôt de l'établir, d'en assurer le fonctionnement, de faire que ce soit autre chose qu'une façade ou qu'une affiche.

Dans la plupart des pays étrangers, le contrôle du Parlement est pratiquement et efficacement organisé. En Angleterre le « Comité des comptes publics » est constitué de membres désignés par le gouvernement, le « speaker » ou président de la Chambre des Communes et le leader de l'opposition ; le président et le rapporteur sont toujours choisis parmi les membres appartenant à l'opposition. Ainsi composé, le Comité est en mesure de se renseigner et de se faire entendre. Chez nous, la commission du budget, la commission de contrôle dont on a proposé l'institution, la commission des comptes définitifs ne peuvent rien contre l'inertie, le mutisme ou les facéties des bureaux.

Les rapporteurs, quand ils ont besoin de renseignements et de chiffres, sont bien obligés de s'adresser aux diverses administrations. Que valent les réponses de celles-ci ? Il faudrait citer tout le discours de M. Brousse.

Un crédit est ouvert au ministère de l'intérieur pour achat de livres techniques : les factures portent : l'Aventure, la Prudique Albion, le Masque de fer, un Beau mariage, le Crime de Sylvestre Bonnard, l'Ange, la Faute de l'abbé Mowet ; tous ouvrages connus, mais qu'on s'étonne de voir qualifier de techniques.

Quantité de missions parfois payées très cher, n'ont jamais été remplies, et quantité d'inspections sont dans le même cas ; mais les crédits relatifs n'en ont pas moins été très régulièrement distribués. Tel fonctionnaire qui, pendant dix ans, n'a rien inspecté, n'en a pas moins, pendant le même temps, touché très exactement les indemnités prévues.

Le budget des affaires étrangères vient au premier rang pour la fantaisie des attributions et versements de crédits. Les pièces de dépense y sont d'ailleurs établies de telle façon qu'elles deviennent absolument incompréhensibles, comme si c'était un fait exprès.

Un crédit de 35.000 francs y figure pour présents diplomatiques : on n'a jamais pu savoir à qui ces présents ont été remis. Les honoraires de l'architecte du quai d'Orsay ne sont portés au budget que pour 2.217 francs ; ce fonctionnaire n'en a pas moins touché 127.672 francs en 1907 et plus de 300.000 en trois ans.

Les sommes prévues pour la conférence de La Haye ont été affectées en partie à des travaux à l'hôtel de la légation. Le montant des bonifications réalisées sur les vacances de postes à l'étranger a été réaffecté de 49.500 fr. ; on n'en retrouve que 16.000 francs au budget.

Le déficit de toutes ces irrégularités, dont les contribuables font les frais, est trop long ; nous devons nous borner à signaler quelques unes des plus typiques :

Pour donner à un architecte une gratification de 2.500 francs, on le qualifie d'interprète en Chine. (Rires). Un traducteur de l'administration centrale n'est pas assez rétribué : on lui donne une mission qu'il ne remplit pas et on le qualifie de consul de 2^e classe. On paye, pour entretenir avec le Venezuela des relations qui sont rompues depuis 1907, 92.402 fr. 50.

Les réceptions des souverains de Norvège et du Danemark ont coûté 619.299 fr. 25 ; on a reversé 10 fr. 73 au Trésor. (On rit). Pour le roi de Suède, on a reversé 1 centime. (Nouveaux rires).

L'aménagement de l'ameublement et des tapisseries du Quai d'Orsay en 1907 a coûté plus de 130.000 francs ; on a fait pour 23.000 francs de peinture ; le chauffage et l'éclairage, quoiqu'on fut en été, ont coûté 17.000 francs. Il y a eu 23.000 francs de fleurs, 17.000 francs de menus, ce qui met le menu à 9 francs, et tout cet argent jeté, comme à pleines mains, sert en réalité à donner des gratifications ou des indemnités à certains fonctionnaires, toujours les mêmes d'ailleurs.

On accorde une mission à quelqu'un et on lui alloue 15.000 francs ; mais il reste 11 mois à Paris et sa mission prend fin avant d'avoir commencé.

En 1908, on rogne sur les traitements réguliers pour se ménager des disponibilités qu'on se partage en famille. Un crédit de 46.000 fr. était prévu pour indemnités et frais divers ; on distribue 161.109 francs.

En 1909, pour l'ensemble des chapitres, on distribue 325.433 francs au lieu de 67.100 francs prévus ; en 1910, 99.733 francs au lieu de 24.300 francs. Au total en trois ans, le Parlement avait voté une dépense de 167.000 francs pour des indemnités diverses ; l'administration a distribué plus de 600.000 francs.

Le port de Toulon envoie, un jour, 28.000 francs de bois à l'arsenal de Saigon. Ce bois reste trois ans exposé à toutes les intempéries, et, quand on veut l'employer, on constate qu'il est pourri. Ce sont 28.000 fr. de perdus.

Voilà encore à l'arsenal de Saigon, deux dynamos très coûteuses qui restent trois ans et demi dans leurs caisses d'emballage ; elles sont rouillées, inutilisables ; c'est 100.000 francs de perdus.

M. Thalamas pour nous consoler, nous assure que c'est ainsi dans tous les ministères, et, comme M. Brousse, d'ailleurs, il reconnaît que les ministres ne sauraient être rendus responsables des gaspillages auxquels se livrent impunément les bureaux. Est-ce qu'on ne trouvera pas bientôt le moyen de mettre les ressources du pays à l'abri de ce cambriolage systématique !

L'INFORMATEUR PARLEMENTAIRE.

ÉCHOS & NOUVELLES

La monnaie de nickel

Le ministre des finances a soumis au Conseil un projet de lois autorisant le remplacement de la monnaie de bronze par des pièces en nickel perforées. Ce projet comporte une émission de 80 millions de francs répartis entre les coupures de 5, 10 et 25 centimes.

La natalité en Bretagne

Les statistiques de l'année 1911 accusent dans les cinq départements bretons un excédent de 11.145 naissances sur les décès, pour une population totale 3.271.712 âmes. Il y a un certain fléchissement dans l'Ille-et-Vilaine et la Loire-Inférieure. Les départements bretonnants accusent une forte plus value.

Contre l'émigration

Le Préfet des Côtes-du-Nord a adressé à MM. les Sous-Préfets et Maires du département la circulaire suivante :

M. le Secrétaire de l'Œuvre des Gares, qui a été créée pour fournir une aide morale et matérielle aux jeunes filles isolées arrivant à Paris, vient de porter à ma connaissance une constatation qu'il a été amené à faire, et qui intéresse tout spécialement notre département.

En compulsant les statistiques de l'Œuvre, ils portent sur les années 1908, 1909, 1910 et 1911, il s'est aperçu que sur les 17.994 françaises secourues, il y avait 7.937 bonnes, dont 626 sont originaires des Côtes-du-Nord.

Je n'ai pas besoin de vous dire à quels dangers sont exposées les jeunes filles qui vont vers les grandes villes, incertaines, en général, d'un placement, inexpérimentées et trop confiantes.

Il y a là une situation qui doit préoccuper tous ceux qui ont le souci de préserver la jeunesse.

Vous pensez, comme moi, qu'il est utile de prévenir les jeunes filles ainsi que leurs parents, des dangers qu'elles courent à s'expatrier, sans qu'elles soient assurées, à l'avance, de leur placement ; il serait préférable encore de les convaincre que si le salaire d'une bonne est supérieur à Paris à celui qu'elle peut gagner dans son village, ses dépenses sont également plus élevées.

D'autre part, le chômage et les périls de toutes sortes qui les guettent, doivent aussi, et surtout être pris en sérieuse considération et déterminer les jeunes bretonnes à rester dans leur pays.

Election sénatoriale

M. Charles Lefebvre, maire de Morlaix sera candidat au siège sénatorial laissé vacant par la mort de M. Delobeaux. M. de Guébriand, maire de St-Pol-de-Léon, poserait aussi sa candidature, à ce que l'on dit.

Garnet d'un Exilé

On croit rêver. Deux événements remarquables à certains égards, se sont passés la semaine dernière à Cosmopolis.

Premièrement : la vente par commissaire-priseur d'une collection artistique — fort intéressante, en vérité — appartenant à un amateur. La Peinture, la Sculpture, le Mobilier, étaient représentés à cette vente par des œuvres de tout premier ordre, je ne saurais le nier. Mais, tout de même quand on voit adjudger un fauteuil 18.000 fr., une chaise 2.500 fr., une bergère Louis XV 50.500 fr., deux cache-pots dont l'un fêlé, l'autre brisé, 4.000 fr., deux chiens en porcelaine de Chine 52.000 fr., un portefeuille en maroquin 2.900 fr., deux vases de Chine 100.000 fr. ; quand on voit une peinture atteindre 400.000 fr., comme le portrait de la Princesse de Talleyrand, de Mad. Vigée-Lebrun, ou 300.000 fr., comme le sacrifice du Minotaure, de Fragonard, ou 300.500 fr., comme les Bulles de Savon, de Chardin ; quand on voit un marbre de Clodion, l'Ivresse du Baiser monter à 205.000 fr. et le Buste de Sabine Houdon, par Houdon, portrait d'un Gosse de onze mois, taillé dans un bout de marbre, haut de 34 centimètres, se faire adjudger 450.000 fr. on peut se demander si on est bien éveillé.

Quatre cent cinquante mille francs ! A ce prix l'on peut se payer dix belles fermes en Bretagne ! Ou, ce bout de marbre — chef-d'œuvre de l'art français, tant qu'on voudra — a été estimé autant que cent trente hectares de bonne terre de labour, produisant de

- Pe hano o peus...
- Jozon, pe c'hoaz'Fristi.
- Jozon !... Fristi !... Ar re-ze neket hanoiou int !
- Me, aotrou barner, a zo eur bugel laëret d'an oad a bevar pe bemp bloaz euz eur maner, ha va mam a vijegreat Madame la Marquise anez, mes ne ouezan ket pe seurt hano famillem euz, rak m'am bije gouezet, n' ket lavaret vijen bet aman hiriodirak hoc'h. Rakseta, arabad d'oc'h va c'hondaoni, na va c'hemer evit eul laër pe un torfetour, rag n'ouñ nag an eil nagjegile.
- Goulskoude, sonj ho peus, o poa skoet deac'h da noz gant ar markiz Kerzare, ha laëret digantan e vont aour.
- Ne ouezan ket petra livirit, aotrou barner, n'anavezan ket ar markiz Kerzare, ha dre-ze perag em befe her skoet pe her laëret.
- Eun all a oa asamez ganeoc'h, ha marteze hennez e en deuz great an taol. Pe hano en deus, hag e pelec'h ema o chom...

(Da heuil.)

Romant gazeten "AR BOBL" 12

Jozon Kerzare

AR BUGEL GWERZET

GANT

Loeiz AR FLOU'II

Da c'hortoz ma vezo kavet an hini a glaskomp, e vezo red d'eomp beva ha labourat bemdez evit kaout hor bara. Deus ganen d'am c'hamprik vitan e ru Sant-Enoret, hag e kaozeimp, hag e labourimp, hag e klaskimp ken hon devo kavet.

X. — Er bidouf

Wardro dek heur noz, an daou vignon a en em gavas e ru Sant-Enoret, tommet mat d'ezo o daou, rak Fristi en devoa paët eur banne mad a dako da Bikolo, hag e-unan ivez en devoa evet eur banne, rak plijadur en devoa o welet e oa en em gavet heb sonjal, var an hent mad. Sonjal a ree breman e toste e oa e vam, daoust ma wele c'hoaz eur voger uhel dirag e zaoulagad. Rabiche da gavout. Goulskoude en

An advoulladur a zo difennet.

nozvez-ze e kouskas mat e kichen e vignon Pikolo, eur bann esperans en e spered.

Antronoz vintin, Pikolo ha Fristi a oa er gampr o c'hoari gant ar c'hi bihan hanvet Plotik. Heman a oa desket da ober a bep seurt lampou, da zougenn plajou, da vutuna gant eur c'horn, hag a bep seurt geiziu all a ouie c'hoaz da ober. Evel just Pikolo, eul lapous fin euz a Bariz, a lavaraz deustu d'e vignon e oa deut ar mare da lakat ar c'hi bihan da labourat, ha da c'honit gantan euz ar bara.

Setu eta ma oant eul goude kuz-heol da c'hoari gant ar c'hi var ar blazen vraz eleac'h mac'h en em zalc'h peurluvia ar c'homedianed. Pikolo, gantan eur boned ruz, lard kar oc'h e vuzellou a skoe a zevri var e dam-tam, ekeit ma oa Fristi o lakat e gi da ober bep seurt ardou. E berr amzer, eur bobl tud a en em gavas tro a-dro d'ar c'hoarijerien, kement a kement a c'hoant d'ezo da welet gwiziegezh ar c'hi bihan. Mes a greiz-peb-greiz, eur wetur vraz, outi daou loen du, a c'houlennas tremen.

Pikolo ne skoe nemed gwasoc'h-gwas var e daboulin hag a c'hoarze, o welet ear genaouek an toucher ne c'helle ket tremen. Abenn fin an abaden, eun den a deuas euz ar wetur, a zaillas var ar

c'hi, droug ennan o welet ne veze ket roet plas d'e wetur da dremen. O welet hardizegezh e aotrou, Pikolo a roas d'e-zan eun taol divar e fri, en eur chacha digantan e vont hag e chaden aour. Bravo ! bravo ! o lavaraz kalz a dud ! Hag ar bobl a oa a du gant an daou gomedian, ha kalz a lavare an eil d'egile : « Ezom o deus da c'honit o bara. »

Mes d'an ampoent daou archer a zigouezas, hag an aotrou perc'hen ar wetur, e fri o wada, a lavaraz d'ezo lakat ar triponed goudor. Pikolo, lemm e lagad, ha difizius, dal m'o gwelas, a rampas kuit, ha d'en em guzat mar gouie, e wetur eur mignon d'ezan, eun diskouezer loened gouez. Mes ar paourkeaz Fristi, genaouek c'hoaz, na welas nemed an daou archer o tont da gregi ennan, evit her c'has darbidouf.

Eun hanter heur goude, e oa kraouiet asamez gant tri lampou braz hag o devoa lazet eun itron goz evit he laërez.

An tri man a oa en toull eiz dervez a oa, hag a oa c'hoenn en o loerou, rak ne iee ket mad an traou evito. Evit-se, da unnek heur noz e oant o zri o tiviz etrezo. Unan a lavare e oa red tec'het, en eur laza ar gward, pa deuje da hanter-noz da ober e valeaden. An daou all

a en em lakeas trum a-unan gant o c'henseurt, mes unan a lavaraz :

— Hag heman, ar paotr iaouank-man, digaset aman evit diskuill hon torfed, petra raimp outan ?

— Sanka eur mouchouer d'ezan e toull e c'houzoug, pe her c'hrouga michans, a lavaraz eun all.

— Nan, nan, n'eo ket red d'eomp her laza, a lavaraz egile, teneroc'h e galon, mes liamma eun t'm lien var e c'honou evit harz outan da hopal, ha staga d'e-zan e dreid hag e zaouarn, evit ma ne c'hello ket em em zifreza hag hon diskuill.

Kerkent e krogont en o labour, hag a veac'h o doa peurachuet, ma klevont an nor o tiggerri. Prim evel luc'hed, e leont da doull an nor, ha kerkent e krogont er gward, hag a vianhoc'h evit eur vitunen e oant er meaz, goude beza lazat an hini a ree diez d'ezo.

Goulskoude ar mintin a en em gavas, ha prest ar gwarded all a welas e van'e unan en o zouez. An emklask a oa bet berr, rak prestik e oa sammet korf-marzo ar gward, ha daou eun emklaskerien a jomas da zillamma ar paourkeaz Fristi. Mes da nav heur e oa kaset dirag barner braz ar roue, hag a c'houlennas outan :

superbes moissons, nourrissant annuellement une centaine de belles bêtes à cornes, une trentaine de vaillants chevaux, une cinquantaine de porcs, deux cents moutons et une centaine de ces patients bipèdes, taillables, corvéables, exploitables à merci, qu'on dénomme, avec un souverain mépris, des paysans.

Si encore l'art et les artistes tiraient un profit quelconque de ces opérations scandaleuses ! Mais ce sont ici des spéculations mercantiles, et rien de plus. De son vivant, l'artiste, exploité autant que le paysan, réussit tout juste à ne pas crever de faim, à de rares exceptions près. On en a vu, et de plus fameux, se débattre dans les griffes d'inévitables marchands, cédant chacune de leurs œuvres pour le prix d'un morceau de pain ou le prix juste des couleurs nécessaires à l'exécution d'une œuvre nouvelle. Ne fut-ce pas le cas pour Millet ?

Et dire qu'il y a tant à faire pour la Bretagne au point de vue intellectuel comme au point de vue industriel et agricole : que pas un millionnaire fut-il Breton — il y en a — fut-il Celta — ils sont légion — ne consacrerait un réel à une œuvre bretonne ! Ils préfèrent sacrifier à la plus vaine, à la plus stérile gloire.

Deuxièmement : le banquet inaugural de la Confédération des Douze Clans de la Côte, à la Rôtisserie de la Reine Pélagie. Les limites des Douze Clans sont très élastiques quand il s'agit du recrutement confédéral. A côté des Vénètes, des Curiosolites, des Rhodons, des Nannètes, des Limovices, on voit des Anées, des Parisiens, des Leroviens, des Bellocques, des Uzelles des Bellocasses et jusqu'à des Ustipètes croisés de Scambres nomades.

Les délégués — l'auto délégiton — des Douze Clans, précédés de deux joueurs de cornemuse, et ayant à leur tête leurs chefs et leurs cheffesses de Clans, portant les bandières distinctives, tous revêtus écentricquement pour la circonstance, débâtèrent bruyamment vers la vingtème heure, à travers les rues de Cosmopolis, au grand ébahissement des populations. La bandière du Clan des Parisiens, tribu éminemment agressive, avait pris la tête : clyso pompe de gueules sur champ de Sinople, avec fleur de lys d'or en pointe. Venant ensuite celle des Vénètes régnants : larmes d'argent sur fond de sable, orate bandière de croque-mort ; puis celle des Bellocques expansifs et mélomanes : Trois sirènes de pourpre, nageoires déployées, posées deux et une sur champ d'or, etc., etc. Chaque chef de Clan était suivi de trente six confédérés et la masse imposante de ces 444 perpétuels délégués des Douze Clans de la Côte (!) chantait à tue-tête, en agitant crécelles et folles :

C'est nous qui sommes les Douze Clans, Avec leur bataillon, Ratalaplan ! plan ! plan ! Les comple-rendus officiels, rédigés par le chef du Clan parisien lui-même, nous informent qu'on ne s'embête pas à la Rôtisserie : mets exquis, vins délicieux, câtre abondant (et tout cela pour cinq francs cinquante, pourboire compris) ! A l'heure des toasts, chaque chef de clan prononça un éloquent discours. Faute de place je ne puis les reproduire in extenso. Le chef du Clan parisien ouvrit le feu. Ses sublimes paroles ont été sténographiées pour la postérité. En voici le très fidèle résumé :

« Je suis le Nombrit du Monde, l'Alpha et l'Oméga. Je suis tout et vous n'êtes rien sans moi. »

Un tonnerre d'applaudissements éclata : plusieurs colonnes de l'édifice ne purent s'abstenir de s'ébranler avec un fracas épouvantable, sans blesser personne, fort heureusement.

La plupart des autres chefs furent plus modestes. Leurs discours se résument très exactement en l'une ou l'autre de ces trois formules lapidaires : passe-mot la moutarde, passe-mot le séné, passe-mot la mûtin dans le dos.

Le dilecté du clan parisien a été imposé aux Douze Clans. Cependant pour corser son discours et se singulariser, le chef du Clan des Vénètes crut devoir émettre de quelques mots de brezoneg bien sentis. L'un des organes officiels de la Confédération, le Nouvelliste de Rhedones, nous les a conservés :

« O Breiz mira (sic). Karet a greiz. Kalon m'ch (sic). Kar da viken. »

A ces mots cabalistiques quelques colonnes crurent encore devoir s'ébranler. Ce fut un signal. Une mêlée générale s'ensuivit. Les 444 délégués des Douze Clans se ruèrent dans un rigodon funambulesque et se répandirent tel le feu qui englobait Ker-Is, à travers rues et boulevards à l'heure matinale où le Mont-de-la-Galette évacue ses meuniers et ses meunières enfarnimés.

C'est nous qui sommes les Douze Clans, Avec leur bataillon, Ratalaplan ! plan ! plan ! Et plan ! voilà comment deux fois par mois, qu'un ce n'est pas trois, l'on salue la patrie. Honorons la vie des Clans.

Yves BERTHOUD.

Concours du Gorsedd

Rappelons aux concurrents que le dé à jouer envoier les travaux exprès le 30 juin courant. Tous les manuscrits doivent être adressés à M. Yves Berthou, 8, rue Meynadier, Paris (19^e).

Courtes notes sur le Congo

Les landolphiées naines (plantes à latex)

Chaque année, un ou deux mois après la saison des pluies, lorsque les herbes annuelles sont sèches, les indigènes mettent le feu dans « la brousse ». Cela se pratique depuis des milliers et des milliers d'années. Quelques essences vigoureuses, s'adaptant graduellement à cette nouvelle condition de vie, se sont recouvertes d'une écorce épaisse assez semblable au liège. D'autres, plus sensitives, anéanties à la surface, ont poussé des tiges souterraines, des rhizomes. C'est ainsi que M. Auguste Chevalier explique la transformation des Landolphiées-lianes en Landolphiées naines révélées par lui en 1902.

Ces Landolphiées poussent à chaque saison des pluies une lige quasi herbacée de 50 à 60 centimètres de hauteur, ne contenant presque pas de latex. Après la floraison, elles sont détruites par le feu et les rhizomes seuls subsistent pour assurer à la saison suivante la reproduction de la plante. Or, ces rhizomes deviennent intéressants pour ce fait qu'ils sont riches en latex et qu'ils donnent ce qu'on appelle le « caoutchouc des herbes ». Ils forment parfois une chaîne de 8, 9 et 10 mètres de longueur d'un diamètre de 1 à 2 centimètres.

Les Landolphiées naines productives connues sont au nombre de trois : la Landolphia Homilis, la Landolphia Thollii de la région de Brazzaville et la Landolphia (Warrensii) nain du Haut-Oubangui et Gribinguet.

L'exploitation du caoutchouc

Les nègres ont différentes manières de recueillir le latex des lianes à caoutchouc et surtout de le faire coaguler.

Parfois ils étendent la Landolphia par terre, le coupent près du sommet et font des incisions le long de la tige. Le latex est recueilli dans des cornets en feuilles. Mais souvent ils agissent d'une façon plus radicale. Ils sectionnent la liane au ras du sol et l'épuisent. Si vous leur reprochez cette façon d'agir, ils répondent, boursus : « C'est exprès, quand il n'y aura plus de caoutchouc, les blancs s'en iront... »

Le latex recueilli il faut le coaguler. Pour cela ils emploient plusieurs méthodes : le feu, la chaleur du sol (le caoutchouc ainsi préparé contient de la terre), la chaleur humaine (l'opérateur s'enduit la poitrine de latex ; au bout de quelques instants, il détache une feuille de caoutchouc qu'il chiffonne en boule), l'eau salée, l'eau pure, dans la région du Mayumba, la citronnelle, l'urine, etc.

L'exploitation du « caoutchouc des herbes » présente plus de difficultés. Les rhizomes sont profondément enterrés. Un homme arrache environ 25 kilogrammes par jour. Il les fait sécher, puis les écorce.

Le caoutchouc est coagulé dans l'écœore. Les femmes plannent le tout dans des mortiers en bois jusqu'à ce que la matière liguëuse soit réduite en poussière et éliminée par des lavages successifs. On sèche alors à l'ombre le caoutchouc obtenu qui représente 2 à 5,00 du poids des racines employées. En moyenne, la préparation d'un kilogramme de caoutchouc demande 6 à 7 jours de travail.

On a montré à Brazzaville, sur les indications de M. Chevalier, je crois, une usine pour séparer mécaniquement le caoutchouc de l'écœore.

Les indigènes connaissent le caoutchouc depuis les temps les plus reculés et s'en servent pour la confection de divers objets d'utilité journalière. Le premier essai d'exportation aurait été fait au Gabon en 1854.

Aujourd'hui dans les régions caoutchoutières ce produit sert au paiement de l'impôt. L'Administration le cède aux commerçants. L'exportation moyenne du caoutchouc brut est annuellement de 700 tonnes d'une valeur de 3 000 000 de francs environ.

P. LE QUEMENT.

TABLETTES D'UN BRETON

Nous sommes heureux d'offrir à nos lecteurs, la première d'un vieux document sans date bien précise, peut être des V^e ou VI^e siècle et que l'on a trouvé, en même temps que certains débris gallo romains, dans des substructions de l'ancienne Aquilona Civitas, aujourd'hui Quimper. Il paraît provenir d'un milieu déjà chrétien, vivement remué d'armoricain, de breton et de cosmopolitisme païen.

Texte bas latin. Constructions barbares qui ont pu influencer sur le style de l'auteur et sa traduction.

Encetemps-là, le Thérapeute le Sage, Konan des Konans de Bretagne-Armorique, mède cin du seigneur des Auréliens, et pour lors en congé illimité et absentéiste, à Lutèce des Parisii, rencontra, comme le Soleil couchant dorait de ses derniers feux la Victoire de Lokournan-Léon, que sur le forum de l'Apaisement Cellique, élevèrent des Séquanes d'origine non immémoriale, Théodoros Botheret le Curiosolite. L'agréable surprise le saisit, en la voie des Margaudes ou Marquelles, non loin de la cinte que que protège l'apôtre Luc, cousin, d'ailleurs, de Cornéli et d'Herbot Eve l'doctoral, exempt des gaffes visuelles, découvert en Botheret un barde si voyant, démetteur ne pouvait être ! Le chanteur illustre débattait, accompagné de sa dame, au cou arboré des mille pils de l'éventail tissé des filles de l'Aven, et les fortunes contraires des conciliations à la mode, l'avaient conduit nez à nez, en face du penthiern Kamb O'Nikor, et du respecta ble brenin ou légat des Vénètes, en Gaule. On sait qu'Hoël Bro-Erech s'éveille peu à peu des enchantements de Brocéliande, mais qu'une déplorable énergie l'oblige à se miser en d'humbles ténèbres, aussi ténébreux et discret derrière le penthiern ou le konan, qu'un raz abyssin derrière le Lion de la Tribu de Judah !

Le Sage konan, sage entre les sages, dirigeait, justement, ses pas vers les catacumbes de Ratnaud, qu'indique, dans la voie Clichienne, le nombre sacré de sept. A peine eut-il aperçu ce groupe ecclé, uni, seulement, par de toutes récentes sympathies, qu'il résolut de les pousser à la communion des agapes que viderait la Pentecôte du Penthiern. C'est dernier « souffrant de l'oreille », se la fit tirer à l'inotte. Il voulait recueillir sur l'urgence que lui en faisait Coq Réal, disciple de Saint Malo et du dieu Esculape. Mais l'optime et prime docteur le vitifa de ces paroles aliées : « O Kamb O'Nikor, jadis fureteur de noises, et maintenant gentie titulaire de l'apaisement cello parisien, encore que nos cichyennes et ratinaidelles agapes ne soient

aussi fraternelles que celles où tu nous convias, au 9 de Juin, à l'ombre du Mene-Tour. écoute ma prière ! Loin de moi la pensée de ne point rechercher, dans ta « lez » une Bretagne unie, une communion dans l'amour de cette même Bretagne, que nous aimons d'autant plus qu'elle nous défie étrangère ? Mais cette communion, Penthiern, nous la célébrons, aussi, au Breton de Paris, dans les cènes que successivement présidèrent les apôtres Le Mouët, Le Goffic, et surtout le pontife maritime Nepos, samourai de l'antique et asiatique tribu des BIGOUDENNI. Oui ! viens avec moi, et ne l'étonne point si nous agapons nos espèces des dattes d'Algérie que je vois, disposées dans la corbeille rustique, par Théodoros, à l'entour de ses « Abouettes », et du cidre pélltant comme ton esprit de saubrier, liqueur blonde offerte par le noble comte de la Guerrande. Quelque peu de vin de Champagne s'éjourna au fond du graal, selon les rites jadis établis par Uther Pendragon, Merlin et Arthur, et que la table soit ronde ou carrée, que l'importe ? Nos brates ne sont ni bleues ni blanches, et s'il y apparaît quelque rougeur, sache que par intervention céleste, approbation et dispense du seigneur dieu, il s'agit d'écœore, chez nous, aussi bien pour le drapau des franks, que pour les couleurs du seigneur Christ de Portugal ! Nous avons liberté d'interprétation, et de chez Ratnaud, chacun s'en va content !

Viens donc, ô Penthiern et toi Théodoros, qui au don des Abouettes ajoutes peut-être une panerée d'épithètes, accomodées à la « Lestourbeillon », sois aujourd'hui notre pontife ! Echangeant les dattes algériennes contre la date toute fraîche de Kamb O'Nikor, tu lui restitueras une santé auriculaire ! Que le respectable Brenin Hoël nous accompagne et occupe, comme il est juste et équitable, ayant été, si longtemps, le premier, le cinquième rang seulement. Chacun à son tour ! D'ailleurs, nul, à nos festins ne peut se plaindre, une douce humeur nous éloigne de la sauagerie des Lancelot et des Parsifal. Nous n'excluons jamais ce sexe qui fait la joie des mangeries, et chez nous plus de vingt fois douze escabeaux de chevaliers s'encadrèrent de quarante fois douze cathédres armoriées de dames !

Théodoros, sa douce à la collerette aux mille pils, le penthiern et le brenin avaient cédé à la pressante invite du Konan des Konans de Bretagne. Les fidèles des deux sexes avaient versé au plai, le cultuel de nier très abordable pour le peuple, de vingt-deux réaux, et les diacres aux dalmatiques écourtées, ainsi que les diacresses se partageaient près la crédence quelques blancs égards. Par toutes les catacumbes cichyennes, la fée Elektra déversait des flots lumineux, et soudain resplendissant, le grand Konan eut un discours aussi aisé que le premier.

Il se leva (nous dit l'incomplet palimpseste) « avec cette élégance, cette aisance coutumière si appréciées... » Hélas ! l'impérié des siècles écoulés qui se déchaine contre le document, nous empêchera toujours de connaître quel habit avait revêtu l'orateur. Fut ce le harnais des Mille Boutons, celui des Bigoudenn ? Peut-être et ceci est plus probable, que voulant communiquer avec les parcelles d'âmes les plus lointaines de la sienne, il avait comme le brenin vénète, assumé l'habit bleu des Corisopites ?

Il se leva et les plus doux, les plus discrets murmures s'apaisèrent, les digestions les plus rebelles aux épithètes estourbeillonnées, s'assoupirent... « Dames et Seigneurs, s'écria-t-il, voici la lyre éolante, le premier des bons bardes (car il est, nous l'avons vu à St Renan, qui sont très nombreux parmi les brudes) ! Ici mes, les maîtres de Polytypie et d'Iniquité en ferait la classification par numéro d'ordre et nous saurons à quel nous en tenir ! Théodoros a plus fait pour la Bretagne que des milliers de lières, de tablettes, de rouleaux, de discours ! Qui plus, à lui tout seul, que La Borderie, que Kerollet, que Lucel, que La Villemarqué, que Proux, que Vallée, que tous ceux enfin qui s'échelonnèrent, dans la classification de nos maîtres !

Ici, nouvelle injure du temps. On voit bien qu'il est question de Mine Botrol, de sa grâce, de son sourire de muso, etc. Le lecteur n'exigera pas que nous usions plusieurs paires de bascules, sur ce passage très court et d'aspect banal, rappelant vaguement le style de ces rapas de corps où il faut bien dire, aux dames, quelque chose de gracieux. Vraiment le Konan n'était pas galant ce jour-là ! Mais nous tissons plus loin :

« Aussi vrai que le Breton de Paris, ses œuvres et ses journaux, sont les premiers des Bretons, des œuvres et des journaux, il n'y a pas comme Théodoros pour concilier les ennemis. Et les Bretons sont tous ennemis les uns des autres... Mais ici, c'est tout comme à Montfort l'Amaury ! Si Tallir, Loëz Herrien, Le Berre et notre oncle, ô vénère Mellan, étaient ici, je ne sentirais de force à les embrasser... Ah ! qu'on s'aime ! qu'on s'aime ! Amour des filles par le Breton de Paris ! gloire du Breton de Paris ! œuvre de rapatriement du Breton de Paris ! colonies scotiques du Breton de Paris ! Théodoros lui-même et toi Penthiern, ouvrez-nous des accents qui puissent dignement les chanter ! J'ai tant de choses à vous dire... »

En est un trait s'arrête la partie déchiffirable du document. Nous désespérons d'en jamais savoir la suite, quand un heureux hasard nous a fait tenir d'un archéologue parisien, un autre rouleau de papyrus, dans lequel nous fûrétions quelque jour. Il y est question des Illes de Lutèce, de cabarets en sous-sols, de dimanche à deux heures du matin, d'huîtres et de soupe à l'oignon. Notre correspondant prétend qu'il serait facile d'établir une étroite relation entre ces deux pièces.

Léon LE BERRÉ (Abator).

Belliou buez

« Ar brezonek hag ar feiz a zo breur ha c'hoar en Breiz. »

Mar deo bet gwir ar briz krenn-lavara en eun amzer a zo bet, n'eo ken gwir hirio, ha dre gement-na e weler sker avalec'h a'eo bet biskoaz hema eur c'hrenn-lavar divlam. Eur c'hrenn-lavar a zo eur wirionez evel « daou ha daou a ra pevar ». An nep a zalc'h da rei roll d'ar briz krenn-lavar-ze a zo a zo ken gwirion evel padotr ar Roc'h pa lavaront : daou ha daou a ra pevar. Gwelet e ran en Breiz kals a dud a

feiz — a feiz herve laront — hag a zo enebourien marvel d'ar brezonek. Darn aneze a oar ar brezonek reiz-mad ha n'o deuz biskoaz disket d'o bugale eur gir brezonek. Darn-all aneze n'o deuz biskoaz gouezet eur gir eus hon iez. Setu eta : mar deo gwir ar c'hrenn-lavar, an dud-ma a zo tud hep feiz, pegwir ar brezonek hag ar feiz a zo breur ha c'hoar en Breiz !

Gwelet e ran ive en Breiz kals a dud hep feiz — da vilhana hervez ar vrud — hag a zo difennourien kalonek d'ar brezonek. Darn aneze, hag a oar ar brezonek aboue o c'havel, na gomront nemet brezonek ous o bugale. Darn all aneze, na ouezent ket eur gir brezonek hag o deuz disket ar iez. Setu eta : Mar eo gwir ar c'hrenn-lavar, an dud-ma a zo tud a feiz, pegwir ar brezonek hag ar feiz a zo breur a oar en Breiz !

Brema zo eun nebeut bloaveziou e vije komzet aliez brezonek er paeronachou kristen ; na vije kanek onn nemet kanaouennou brezonek, na vij' c'hoariet ennê nemet pejou-tealc' brezonek. Hogen sellet herie : bouñlet eo ar brezonek koz e maez ar paeronachou evel ar paour kez koz lann Druilhek. Perag ! Perag eta brema ar feiz na zell ken ar brezonek evel he breur met kentoc'h evel eun enebour ?

Ar gouarnamant hag an dud paet gantan, o klev ut dalc'humad chaka ar briz krenn-lavar, a sonje evelhen : — « Ma ! mar eo breur ha c'hoar ar brezonek hag ar feiz en Breiz, ha pegwir fell d'imp taga ar feiz, tagomp war-eun dro ar brezonek. » Ha setu penaoz ez eo en emgavet an dud a feiz da rei dro eun dud hep feiz a zo emaez a Vreiz, evel taga hon iez. Daoust hag ar gallek a zo evel ar feiz pe enep ar feiz ? Awalc'h a c'havier ! awalc'h a drubardiri ! awalc'h a finesse ! Diwallomp hon brezonek ! hema n'eo nag evel ar feiz nag enep ar feiz. Met daoust perag e weler herie eun nebeudig a r'nerien ar feiz o skei dre zindan taoliou julas war ar brezonek ?

Haplale, gras d'ezo, na vezoken lavaret : « Ar brezonek hag ar feiz a zo breur ha c'hoar en Breiz », lavaret e vezo kentoc'h eur briz krenn-lavar nevez : « Ar brezonek hag ar feiz a zo ki ha kaz en Breiz. »

Erwan BERTHOUD.

Ho zonz-ni

Baleg eur poent, eman ar rezon gant hon c'hennlabourer-mañ Berthou. N'eo ket ni a ro mel d'ar velegen gant al loa, evel kalc'haoz mignoned o deuz. Aliez e lavaromp ar gwirionez a dleer. Mez daoust hag hon c'haller tamall ar voléien da zielez ar brezonek ? Paz. M'hoac'h a vignoned da Vreiz a zo c'hoaz en o zenez egod a enebourien d'ezhi. Mar dint lenz eur pennañ amzer zo euz an Emzao, a zo kalc'ha rezoniou all da ze, hag a vo re hir disploga ama.

Unan anezo zo o evel ma lavar Berthou, na zo kalc'ha d'ar d'feiz brema froet gant ar brezonek. Ar belek k'hoalc'h all ket ankouezet eo belek da genta. Lavarout a ra : — « C'hoal fell d'ezho e tifannin ar brezonek en emzao breiz. Kouantun o d'hoar mez d'ho bro, prometit d'in o lifonnet ar feiz hag ar Relijion. »

Ar gouarnamant republikan na gomz ket en eur mod all. Lavarout a ra d'ar Varzed : — « C'hoal a vank d'oz'h k'hoalc'h diganin evel ho'e emzao brezonek ma faveurton ofisiel, lsa ho pazo mez prometit d'in beza gwir difennourien d'ar Republik. »

Mar zo brezoneg-gerion hep feiz ha n'int ket evel prometit harp d'ar velegen en trok euz harp d'ar iez, beza zo ive Breiz kreduz ha no fell ket d'ezo douja d'ar Republik evel k'hoalc'h diganin eur sk'zazel.

Ar gwella d'hoar, da c'hortoz ma vezo great diskamant an englovedur en hon bro, a vo da deb rum ober hoblini-hidigonta da c'hoat pelhini a reio ar c'herra labour evel Breiz.

Sellu ama eur c'hrennal euz ar « situation » brema :

Ar velegen a zo gante : Teatr brezonek Santez Anna ha Bleiz-brak : Sant-Vongay. Ouspenn, beza o deuz dindan o holl eur gazeton goz hanter vrezoniek Le Courrier du Finistère ; diou g-laouen viziok holl en brezonek, Feiz ha Breiz ha Kamual ar Galon Zahr ; eun Almanak brezonek holl, Almanak ar Breizad ; eur staga-ion heb zizun d'ar Croix des Côtes-du-Nord, hanvel Kroz ar Vretoned, holl en brezonek ; al Lizerour Breuzies ar Breiz, holl brezonek, a vo moulllet heb a maro ; erlin, hollinout parozz eun toullad hanter vrezoniek ive ; rei a reont harp en Troger da Vreuzies ar Brezonek evel ar vugale.

Ar Varzed o deuz great ive heb nemeur a'rellant, oberou knar ha birvidik : diou gelouen viziok holl brezonek : Ar Vro, ha Dihunamb ; eur gazeton hanter vrezoniek Ar Bobl ; eun almanak holl en brezonek ; savot o deuz Kevredigez Vreiz, Unaniez Breiz, ar Gorsedd, etc, eur bern loariou a heb sort, strolladou c'hoari teatr duma duholl.

Ar Protestant o hunan o deuz great eun draik bennag : ar pastor Coat an enz troet ar Bibl en hon iez, ha moultra ha eur c'hazetennik hanter vrezoniek, hanvet Kloc'h ar Vretoned big eun almanak brezonek holl.

Ar c'hrouarnamantier eo bilhanoe'h o bisac'had. An A'orrene Bourdon ha Lelargo, inspektourien primaer, o deuz neve moullt eun Histor Breiz, mez en gallek ! Ar c'h'ha-ra taol eo boza digoret Skol Vour Raizon d'ar brezonek Aboue ar bloaz-ma e c'haller beza diplomat ha loront euz war ar brezonek. En parrez B a bonn disul genta mestrou ha mestred skol laik a c'hoario teatr brezonek dirag ar Prefet hag an Inspektourien evel ar wech kenta tout merelanz, aboue biskoaz. E-sper zo no vo ket kollot ar skour vad zo.

Setu ma eo eun ankouezet da hirrat ar goz. Trugarez d'am mignon koz Erwan da veza roet digare d'in da staga ar bodik-ma deuz o Zeillon Vreiz.

FANCH.

AN DEMEZIOU

Eurojept o vo : En iliz Lokarn d'ar mouroz 18 a viz Hoven Jean Ar Berz, douz Penhoat gant an dimozel Maria Loutan, douz Gwengonan.

En iliz Trébehan d'ar mouroz 19 a viz Hoven Pierre Tanguy, douz Barnao, Motroff, gant an dimozel Louise Lagout, douz Korvorien, Trébehan.

Ar prod a vo en Korvorien.

En iliz Poullouën d'ar mouroz 20 a viz Hoven Michel Mancez, douz Kormoyan Trarvion gant an dimozel Marie Anne Goujon douz Kerduel Poullouën.

En iliz Plonevill d'ar mouroz 26 a viz Hoven Augusto L'Hosli, douz Guornanprad, Plonevill gant an dimozel Marie Coic, douz Stanguier-Zollan, Carnoët.

En iliz Loharn, al lun 24 a viz Hoven evel reoz eo Maria Pernès.

En iliz Poullouën, d'ar mouroz 25 a viz Hoven evel reoz eo Gernain Claustrou.

En iliz Plonevill-Kintin d'ar 26 a viz Hoven evel reoz eo an Por Joannao.

Ar prod a vo en Bourk.

AR SERVICHOU BRAZ

Servic'h do ha bla vo kanet.

En iliz Duval d'ar mouroz 18 a viz Hoven evel reoz eo Josephine Henry.

En iliz Loharn, al lun 24 a viz Hoven evel reoz eo Maria Pernès.

En iliz Poullouën, d'ar mouroz 25 a viz Hoven evel reoz eo Gernain Claustrou.

En iliz Plonevill-Kintin d'ar 26 a viz Hoven evel reoz eo an Por Joannao.

Ar prod a vo en Bourk.

Al leste dindanvor Vendémiaire

goueledeket gant ar Saint-Louis

Daou ofiser, 22 martoled beuzet

Eun darvoud skrijus a sko adarre morañrez Franz, pe welloc'h morañrez Breiz. Eur vech ouspenn, hon c'hornbro he deuz pañet he droug kinnig d'an ankou. Ar gwaleur a sko war familhou kement a vartoloded korajrus, na lezo Breton a-bed dizablant.

Al leste dindanvor Vendémiaire, goude e gendiriv Lutin, Farfadet, Pivôte, a zo bet goueledeket disadorn vintin, e ledanded Cherbourg, heurtet gant beg dir al leste hounart Saint-Louis.

Deus ar strons kenta, an darvoud a oa n'em gavat.

Al leste bihan, toullt gant ar jeant braz, a iezaz raktal d'an deun, hag ar mor a zerraz evel eur var e c'houre. Hepek eur bouill ar bennag a oa gwelod e viri eur momeur e plas lec'h ma oa digouezet an darvoud kri.

Ar blanelen c'hara a zalc'h da skei war hon zud a vor : falc'het a vezont gant ar maro digar evel e gant ar meder ; na base ket eur c'houblad mi-zion heb m'na na zom kleier Breiz ar c'haon d'ar verdeidil. En despet d'ar risklou, bugale Breiz a blich d'ezo mui-ouz mui ar vicher. An hardizeg, ar gourach, a zo en c'harakter.

Saludomp viktimoù ar gwall-darvoud a c'hall'har ar vro a-bez.

Setu ama penoz eo digouezet an darvoud marvel.

An darvoud skoadren a dlee kuitaat Brest d'ar 6 a viz Hoven, an amzer fall a roaz d'ezhi gortoz betek ar 7. Sortial a raaz dirgwener, evel miond da vanevri kostez Cherbourg.

War he hent, e tle beza ataket dirag Lezardre gant an eneb torpillerien euz porz Cherbourg, hag eun eil atak a dlee c'hoarvezout ganthi tost da Cherbourg gant skoadrennik al listri dindanvor o a roet evel kustum d'ezhi eur c'harrel mor da ober he labour.

Ar Vendémiaire a oa merket d'ezan eur gevren eire enezen Aurigny ha beg douar Hague.

War dro 6 heur deuz ar mintin, disaloran, ar skoadren vrezel a oa er gevren ze, er penn ezel oa ar Saint-Louis, Greiz-holl, dirag beg al leste braz e oa gwelot al lestri Vendémiaire. Na oa ket amzer da chom a zao. Ar strons a gasaz ar Vendémiaire d'ar fonz, dre 52 metr donder.

Imposubl eo bet, d'an donder mor-ze, ober netra evel esna adsevel al leste pe soveler eud vuez bennag.

Ar re varo — 21 — a zo 12 anez euz Breiz. An hanoioù allik a zo Bretoned.

Prioull, lutanant ; Audic, anseign, Joseph-Marie Ar C'Huerff, An Oriant ; Charles Juguin, Cancale ; Nicolas Lallemant ; Salmon, Dinan ; J.-F. Nicol, Landregor ; Le Meur, Lanvallon ; J.-M. Lozac'h, Brest ; François Sénéchal, Camaret ; Jean-François Nicolas, Montroloz ; Joseph Després, Saint-Servan ; Joseph Cornec, Moëlan ; Alfred Béhard, Edmond Matelot, Louis Cloquet, Alfred Delouche, Emmanuel Simon, Aimé Desmets, Marcel Antoine, Marcel Patard, Joseph Howard, Etalles ; Paul Bissaud, Marcel Chevry.

Ar c'hartervestr Caugan euz Gwened an euz achapet d'ar maro. En permission e oa.

Ar broioù all o deuz bet ive darvoud evelse gant o listri dindanvor. Ar Saizon o deuz kollet pevar, an 1, a 3, a 5, hag a 8 ; ar Rusianed, unan, an Delphin ; ar Brusianed, unan, an U 3 ; an Italianed, unan, ar Foca ; ar Japoniz, unan, an N° 6.

Indique gratuitement recettes infailibles pour guérir promptement et radicalement les Vieilles varicelles, Plaies des Jambes, Scrofules, toutes maladies de la Peau et de tout caractère, Chancres, Erysipèle, Fièvre du sang, Amour, troubles du Retour d'âge, Epilepsie, Neurasthénie, toutes maladies chroniques, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, etc. à l'Abbe LAURET, Curé de Beauville (Ardennes).

Etudes de M^e Emile CAM-
PION, avoué, docteur en
droit, demeurant à GUIN-
GAMP, de MM^e MAHE et
LE BOZEC, notaires à
CALLAC-DE-BRETAGNE,
et de M^e LE GARLANTEZ-
ZEC, notaire à PLOUGON-
VER.

VENTE

Par Adjudication Judiciaire

Le Lundi 1^{er} Juillet 1912.

à 1 heure de l'après-midi

Il sera procédé en l'étude de
M^e MAHE, notaire à Cal-
lac-de-Bretagne, à la vente
par adjudication sur licita-
tion judiciaire de :

Premier lot

Une Métairie

située au village
de Kervalerien
En la commune
de Saint-Servais
exploitée par M. François
Guénégou, suivant bail ex-
pirant le 29 septembre 1918,
moyennant 500 fr. l'an.
Mise à prix, douze mille fr.
ci . . . 12.000 fr.

Deuxième lot

Une petite Métairie

Située au village
de Roch-Vraigné
En la commune
de Maël-Pestivien
jouie à titre verbal par M.
Guennic, moyennant 120 fr.
l'an.
Mise à prix, trois mille fr.
ci . . . 3.000 fr.

Troisième lot

Une Métairie

située au village de Névité
En la commune
de Duault
exploitée par M. Pierre Qué-
mener, suivant bail expirant
le 29 septembre 1914, moyen-
nant 500 fr. l'an.
Mise à prix, quatorze mille
fr. ci . . . 14.000 fr.

Quatrième lot

Une petite Métairie

située au village de Ty-Koat
En la commune
de Duault
exploitée par M. Jules Guil-
lem, moyennant 150 fr. l'an
suivant bail expirant le 29
septembre 1916.
Mise à prix, trois mille fr.
ci . . . 3.000 fr.

Cinquième lot

Une Métairie

située au village de Roujouas
En la commune
de Calanhel
affirmée à MM. Yves et Jean
Le Denmat, suivant bail ex-
pirant le 29 septembre 1917,
moyennant 1.075 fr. l'an.
Mise à prix, vingt mille fr.
ci . . . 20.000 fr.

Sixième lot

La Métairie du Launay

En la commune
de Plusquellec
exploitée par M. François
Laër, suivant bail expirant
le 29 septembre 1922, moyen-
nant 800 fr. l'an.
Mise à prix, seize mille fr.
ci . . . 16.000 fr.

Septième lot

Divers Immeubles

situés au village
de Goashervé
En la commune
de Callac

exploités par M. Louis Auf-
fret, suivant bail expirant le
29 septembre 1916, moyen-
nant 250 fr. l'an.

Mise à prix, six mille fr.
ci . . . 6.000 fr.

Huitième lot

Commune de Callac

près Pont-ar-Boscher

Une Parcelle

de 45 ares dite Prajou-Pibet
coupée en deux par la voie
fermée, partie sous labour,
partie sous pâture, jouie par
M. Yves Le Cam, suivant
bail expirant le 29 septembre
1916, moyennant 35 fr. l'an.
Mise à prix, six cents fr.
ci . . . 600 fr.

Neuvième lot

Commune de Callac

près la fontaine

de Guerhallou

Un Pré

de 50 ares 40 dit Prat-Guer-
Hallou, affermé à M. Yves
Le Brun, suivant bail ex-
pirant le 29 septembre 1920,
moyennant 130 fr. l'an.
Mise à prix, deux mille fr.
ci . . . 2.000 fr.

Dixième lot

Commune de Callac

à l'extrémité de la

rue des Portes

Deux pièces de terre

labourable dites Parc-
Forn, contenant ensemble
80 ares 42 centiares, jouies
par M. François Le Guyader
suivant bail expirant le 29
1915, moyennant 120 fr. l'an
Mise à prix, deux mille qua-
tre cents fr. ci . . . 2.400 fr.

Onzième lot

En la ville de Callac

près la Gare

du côté nord de la route de

Guingamp.

Un Courtil

de 5 ares 17, dit le Verger
du château, loué à titre ver-
bal à M. Pierre Lostec, sa-
botier.
Mise à prix, huit cents fr.
ci . . . 800 fr.

Douzième lot

En la ville de Callac

Près la Gare

côté midi de la route

de Guingamp

Un Terrain

d'environ 13 ares, partie
sous labour et partie sous
pré, ayant en bordure de la
route une longueur de 49
mètres 85, et les deux peti-
tes maisons et la ruine
de orêche se trouvant sur
ce terrain. Le tout est joui
à titre verbal par Madame
Veuve Le Denmat.
Mise à prix, deux mille fr.
ci . . . 2.000 fr.

Treizième lot

En la ville de Callac

Près la Gare

côté midi de la route

de Guingamp

Un Terrain

d'environ 15 ares 80, sous
labour et sold d'édifices, ayant
en bordure de la route une
longueur de 53 mètres 10
Il est joui par M. Hody et
Madame Veuve Le Denmat.
Mise à prix, deux mille fr.
ci . . . 2.000 fr.

Quatorzième lot

En la ville de Callac

Côté midi de la route

de la Gare

et donnant de l'ouest sur

propriété à Madame Dela-
fargue.

Une Prairie

actuellement jouie par Ma-
dame Veuve Jean Le Brun
et en petite partie par M.
Jean Prigent, moyennant
47 fr. l'an.
Mise à prix, douze cents fr.
ci . . . 1.200 fr.

Quinzième lot

En la ville de Callac

au côté Nord

de la rue de la Gare

1^o Une Maison

à usage de Commerce
ayant deux pièces au rez-de-
chaussée, deux chambres et
un cabinet à l'étage et gre-
nier au-dessus.

2^o Au pignon Est de celle-
ci autre Maison servant

d'atelier, ayant rez-de-chaus-
sée et grenier au-dessus.
Cette maison est actuelle-
ment jouie par Mme Veuve
Jean Le Brun, moyennant
500 francs l'an.

Mise à prix : Neuf mille

francs, ci . . . 9.000 fr.

Seizième lot

En la Ville de Callac

au côté Nord

de la rue de la Gare

1^o Une Maison

à usage de Commerce
ayant trois pièces au rez-de-
chaussée ; 2 chambres et 1
cabinet au 1^{er} étage, et au-
dessus, 2 mansardes et 1
grenier.

2^o Au pignon Est de l'ate-
lier de Madame Veuve Le
Brun, un ancien hangar en
maçonnerie transformé en
abattoir. Le tout est loué à
M. Jean Prigent, charcutier
et Mlle Prigent, suivant bail
expirant le 29 Septembre
1917, moyennant 450 francs
l'an.

Mise à prix : neuf mille fr.

ci . . . 9.000 fr.

1-2.

Etudes de M^e Emile CAM-
PION, avoué, docteur en
droit, demeurant à GUIN-
GAMP, de M^e LE GARLANTEZ-
ZEC, notaire à PLOUGONVER,
MAHE, notaire à CALLAC-
DE-BRETAGNE et CORLAY,
notaire à LOGUIVY-PLOU-
GRAS.

VENTE

par adjudication judiciaire

Le Vendredi 12 Juillet 1912

à 2 h. de l'après-midi

Il sera procédé en l'étude

de M^e LE GARLANTEZ-
ZEC, notaire à PLOUGONVER, à
la vente par adjudication
sur licitation judiciaire des
immeubles ci-après dési-
gnés :

PREMIER LOT

La Ferme de Kerigonan

située au village de

ce nom et dépendances

En la commune de

PLOUGONVER

et par extension en celle de la

CHAPELLE-NEUVE

jouie par François Los-
souarn moyennant 800 fr.
l'an.

Mise à prix, seize mille cinq

cents fr. ci . . . 16.500 fr.

DEUXIÈME LOT

Aux dépendances

de Kerise

En la commune de la

Chapelle-Neuve

Emplacement d'édifice, cour

et trois pièces de terre dites

Liors d'ou-arter, Liors-an-
till et Pradon Kerise. Le

tout d'une contenance de

58 ares environ et joui par

Mme Suzanne Guillou, mo-
yennant 60 francs l'an.

Mise à prix, douze cents fr.
ci . . . 1.200 fr.

TROISIÈME LOT

A Per entez.

En la commune

de Callac

Emplacement et ruines de

maison ; cour ; soue à porcs

et diverses pièces de terre

dites Liors-Vanchic, Jardin-
ar-Gouenan ; Prat-Poulin,

Parc-ar-ham, Liors-le-ur-
guer ou Parc-ar-vorn-bl an.

Le tout d'une contenance

de 1 h. 21 a. 50 c. environ

est joui par M. Kerambellec,

moyennant 100 fr. l'an.

Mise à prix, deux mille qua-
tre cents fr. ci . . . 2.400 fr.

QUATRIÈME LOT

La petite ferme

de Kermerrien

située au village de

ce nom et dépendances

En la commune de Plougouner

jouie par Pierre Jannic, mo-
yennant 225 francs l'an.

Mise à prix, quatre mille

cinq cents fr. ci . . . 4.500 fr.

CINQUIÈME LOT

Au Moulin Blanc

en la commune de

PLOUGONVER

Une maison en maçon-
nerie sous ardoises ; crê-
che sous chaume ; jardinet.

Le tout contient 2 ares en-
viron.

Mise à prix, deux cents fr.
ci . . . 200 fr.

SIXIÈME LOT

En la commune de Loc-Envel

Une parcelle close de la

lande de Loc-Envel dite Lan

Goarem, 71 a. 50 c. Jouie

par M. Jean Rousseau, mo-
yennant 8 francs l'an.

Mise à prix, cent vingt fr.
ci . . . 120 fr.

SEPTIÈME LOT

A Guerduel

en la commune de

Pont-Melvez

Deux pièces de terre labou-
rables dites Parc Meur pen

ar lan, divisé en deux, 80 a.

et Krec'h-couranchou, 93 a.

20 c., jouies par M. Milliner,

moyennant 80 fr. l'an.

Mise à prix, seize cents fr.
ci . . . 1.600 fr.

HUITIÈME LOT

En la commune de

Gurunhuel

Aux dépendances de

Pen-ar-Vouillon et

Kergoadel-Vezou

Maison d'habitation et di-
verses pièces de terre dites

Verger, Jardin, Prat-Issue,

Prat-Fantan, An Dolennou,

Parc Guillerm-Bihan et

Parc Izellan ou Parc Blan.

Le tout d'une contenance

d'environ 2 h. 78 a. 80 c. est

joui par M. Jean Marie Le

Guyader, moyennant 120 fr.

l'an.

Mise à prix, deux mille qua-
tre cent fr. ci . . . 2.400 fr.

1-2.

Keleier Kerne-Uhel

KERAZ

Assurances « La Nationale »

Monsieur Victor Launay, agent général à Châteaulin de la Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, LA NATIONALE, 17, rue Laffitte à Paris, a l'honneur de prévenir les assurés de ladite Compagnie que M. Corentin COLLOBERT, greffier de paix à CARHAIX, est devenu son représentant pour le canton de Carhaix et cantons limitrophes, en remplacement de M. Hervé, démissionnaire. 11-12.

AVIS D'OUVERTURE D'UN ATELIER DE SELLERIE. M. Louis Cadiou, sellier, a l'honneur d'informer le public qu'il ouvre un atelier de sellerie et sellerie, rue Gaspard-Mauviel, près la gendarmerie, et fera son possible pour satisfaire sa clientèle.

Grève Agricole en perspective. — M. le maire de Carhaix a reçu du citoyen Colton, secrétaire du syndicat du Bâtiment de Carhaix un avis l'informant de la prochaine déclaration de grève des ouvriers agricoles syndiqués de Carhaix, Plouguzur, et des communes avoisinantes.

Cette grève éclaterait sans tarder à moins de conciliation.

Syndicat des Maîtres-Carriers. — Le syndicat des maîtres-carriers de Bretagne a tenu sa réunion annuelle à Carhaix dimanche 9 juin. Étaient présents: MM. Le Coroller, Rube, de Ploermel; Querné, Carhaix; P. Henry et Rolland, Motreff; Nicolas, Plévin; Le Sec'h, Gouézec; Mahé, St-Goazec, et Corentin Con in Gourin.

Le syndicat a décidé d'adresser immédiatement une demande d'agrément aux Préfets des départements intéressés pour approuver les commissions patronales qui doivent visiter sans tarder les ardoisières, en conformité avec les nouvelles instructions données au service des mines, par le ministère des Travaux Publics.

Un Guide de Carhaix. — Depuis longtemps on nous réclamait un guide du pays de Carhaix.

M. Emile Gilles, membre de différentes sociétés savantes, vient de faire paraître une brochure de 96 pages, illustrée de nombreuses gravures, qui embrasse toute la Bretagne Centrale et qui a déjà reçu — bien qu'éditée depuis quelques jours à peine — un excellent accueil.

Ce Guide du Touriste porte en sous-titre: Aux Pays de Pontivy, Loudéac, Ploermel et Carhaix.

C'est encore, jusqu'ici, l'ouvrage le plus intéressant qui ait été publié au point de vue du tourisme sur notre région aussi sera-t-il bientôt entre toutes les mains. Qu'on se rende à Loudéac, à St-Brieuc, à Pontivy, à Carhaix ou à St-Méen, cet ouvrage sera certainement consulté avec plaisir et fruit.

On peut se le procurer dès aujourd'hui à l'Imprimerie du Peuple. Prix: 0 fr. 60 — Franco: 0 fr. 70

HUELGOAT

Chien hargneux. — M. Beuré, pharmacien à Morlaix, en ce moment en villégiature à Huelgoat, possède un chien qui sort habituellement muselé. Son maître lui ayant momentanément retiré sa muselière dans la forêt de Huelgoat, le chien se précipita sur la petite Le Hir, âgée de 9 ans, et l'ayant renversée après l'avoir mordue à la joue, la traîna sur les pierres, lui faisant plusieurs plaies à la tête, plaies pénétrant jusqu'aux os du crâne.

Lennon

Vol. — Un malfaiteur demeuré inconnu s'est introduit, dimanche après-midi dans la demeure des époux Bodénan, à Cosquinguis, en Lennon, et fouillant les armoires a dérobé une somme de 28 francs. La gendarmerie a ouvert une enquête.

MAEL-KERAZ

Courses vélocipédiques. — Voici le programme des courses organisées le dimanche 16 Juin par E. Quémener, marchand de Cycles à Mael-Carhaix, et la jeunesse Mael-Carhaisienne.

A midi Course de fonds. (Réservée aux Coureurs du Canton de Mael-Carhaix) Itinéraire: Mael Carhaix, Locarn, Trébrivan, Mael-Carhaix, Lanheil, Le moulin de la Pie, Kerogulou, Mael-Carhaix.

Premier prix un cadre neuf de Course « aquila » Valeur 80 fr.; deuxième 10 fr. et une chambre à air; troisième 5 fr. et une paire de pédales « Diamant »; quatrième 2 fr. et un chronomètre; cinquième 2 fr. et un chronomètre; sixième 1 fr. et une médaille « La Française ».

A 2 heures Course de lenteur. — Deux prix en espèces.

A 4 heures Course régionale. Vitesse. — Premier prix 20 fr.; deuxième 10 fr.; troisième 5 fr.

A 4 heures 1/4 Course de vitesse. (Réservée aux coureurs des cantons de Mael Carhaix, Callac, Rostrenon, Gourin, Carhaix, et Gouarec).

Premier prix 10 fr.; deuxième 5 fr.; troisième 3 fr.

A 4 heures 3/4 Course d'honneur, obligatoire. — pour tous les gagnants des deux courses de vitesse, précédentes. Prix: 5 fr.

A 5 heures Course de Consolation. — (Réservée aux coureurs ayant pris part aux courses précédentes, sans y rien gagner). Premier prix 5 fr.; deuxième 3 fr.

Prière de se faire inscrire chez E. Quémener, marchand de cycles à Mael-Carhaix. Prix des entrées pour chaque course: 0 fr. 50.

Les organisateurs ne répondront pas des accidents et se réservent le droit de modifier le programme.

PAULE

Echo des Elections. — L'élection de M. Le Du Pierre, qui n'avait que 25 ans le 5 mai, a été annulée. Le surplus de la protestation a été rejeté.

DAULT

Echo des Elections. — Le Conseil de préfecture, par arrêté du 21 mai, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur la régularisation des opérations électorales, les observations inscrites au procès-verbal étant anonymes et aucune autre protestation n'ayant été formulée dans les délais légaux.

LANGONNET

Les Fêtes de la Trinité. — Des Fêtes populaires ont eu lieu le lundi de la Trinité.

Les luttes bretonnes, par suite de la venue de quelques étrangers à la commune, ont eu, cette année, un caractère particulièrement intéressant; elles ont fait l'admiration de tous les spectateurs. Les Cornouaillais Henry, de Guern-Darrien en Glomel (C.-du-N.) et Lanzach, de Rostelout en Plévin (C.-du-N.) après avoir eu vite raison de leurs adversaires « gwenedour » Hamaïson et Lamer, ont réalisé de force et d'adresse sous les yeux de nombreux spectateurs impatients de connaître le résultat final. Lanzach, malgré sa force herculéenne et sa taille de cuirassier, s'est vu terrassé par Henry, d'une taille moyenne mais d'une force presque égale et d'une vivacité et d'une adresse supérieures.

Les mangeurs de pain, buveurs de cidre et fumeurs ont été le clou de la journée. Chacun a pu rire son content. Signalons en passant le nommé Auffret Jean, qui remporte tous les ans le premier prix.

Course de bicyclettes (régionale), 5 partants (12 kilomètres): premier prix, Jeanne, de Rostrenon (C.-du-N.), en 23 minutes; deuxième, Lavolé, de Langonnet, à un quart de roue, après avoir mené toute la course jusqu'à quelques mètres du but d'arrivée; troisième, Collobert, de Rostrenon (C.-du-N.), en 23 minutes 1/2; quatrième toutes les entrées, Québrach, de Plouray, en 24 minutes 1/2.

Course de chevaux au galop (régionale), 7 partants: premier prix, Perron, de Langonnet; deuxième, Vély, de Pauls (C.-du-N.); troisième, Follézeu, de Glomel (C.-du-N.).

Le jet de la pierre lourde et la levée de la perche, disputée par plusieurs concurrents; les prix ont été remportés par Jérôme Bourisicot, de Langonnet, et Pierre Le Roux, de la Trinité.

Le meilleur traitement

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressive ment.

Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 439, Boulevard Magenta, Paris.

Kerne-Jzel

KASTELLIN

Tribunal correctionnel. — Châteaulin. — Yves Le Lay, 32 ans, cultivateur à Kerfroux en Châteaulin a porté des coups au sieur Morvan, 25 fr. d'amende.

Kerloff. — Le 29 avril 1912, à l'écluse de Kerloff, Jean Marie Jollee, 46 ans, patron marinier, demeurant à Port-Lanunay et Yves Dougal, 49 ans, marinier à Port-Lanunay, ont été outragés l'écluseur Dougon qui venait constater l'échouement du bateau sur lequel tous deux se trouvaient.

Ils sont condamnés tous deux à 15 francs d'amende avec sursis.

Kerloff. — Jean Le Floch, 26 ans, de Gourin, Joseph Le Floch, 42 ans, sabotier, de Pont-Aven et Vincent Le Floch, 48 ans, sabotier de Pont-Aven, ont, le 11 avril 1912 à Kerloff, ensemble et de concert, porté des coups à Cariou, sabotier, de Carhaix et à Higuinen, sabotier, de Kerloff. Les inculpés sont condamnés chacun à 16 fr. d'amende avec sursis.

Au tribunal. — M. Demangeat, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de Châteaulin.

SCAER

Terrible accident d'auto. — M. Cadiou, marchand de bois à Scaer, se rendait dimanche vers 5 heures 30 d'Arzano à Bannalec avec sa femme, son fils âgé de 11 ans, et Mlle Le Bris, fille du juge de paix de Bannalec.

Le temps était pluvieux, les chaussées glissantes; à un tournant brusque, à deux kilomètres de Bannalec, l'auto de M. Cadiou rencontra une autre auto venant en sens inverse. M. Cadiou donna un coup de volant brusque à droite, qui fit faire une embardée terrible à sa voiture. Celle-ci capota et fit panache. M. Cadiou fut relevé le crâne brisé; son fils projeté à 5 mètres n'eut aucun mal; les deux femmes ont reçu quelques blessures sans gravité. Cette triste mort a douloureusement affecté la région où M. Cadiou était universellement connu et estimé.

KEMPER

Assises du Finistère. — Voici les noms des jurés désignés par le sort pour siéger au cours de cette session qui s'ouvrira à Quimper le 1er juillet prochain sous la présidence de M. Drouot, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes.

Jurés titulaires. — Sarrat, mécanicien, Lesneven; Laë, retraité, Porsporder; Billon, ouvrier au port de Brest; Le Bris, cultivateur, Lannédern; Laouénan, négociant, Landerneau; Le Buanec, médecin, Pleyben; Dantec, négociant en vins, Brasparts; Lallouet, cultivateur, Châteaulin; Morvan, boucher, Quimper; Nodélec, commerçant, Milizac; Laz, commerçant, Scaer; Le Gall, clerc de notaire, Pont-l'Abbé; Mazé, constructeur-mécanicien, Guilers; Capitaine, négociant, Bannalec; Madec, propriétaire, Locmélard; Desbois, boulanger, Châteaulin; Bollec, notaire, Commana; Le Bris, propriétaire, Fonnasant; Quinguis, marchand de cidre, Penhars; Jacques, capitaine en retraite, Plomelin; Brigant, cultivateur, Penumerit; Gestin, cultivateur, Lambézellec; Le Bars, jardinier, Saint-Martin-des-Champs; Ménéraud, retraité, Penhars; Koriel, boulanger, Lan-

derneau; Hamon, charpentier, Carantec; Hascoc'h, cultivateur, Plogonec; Berand, retraité, Saint-Pierre-Quilbignon; Ploard, cultivateur, Plougar; Quémener, cultivateur, Ploumgoar; Le Gall, mareyeur, Audierne; Corson, hôtelier, Locquirec; Le Naour, propriétaire, Motreff; Doudet, contrôleur, Quimper; Marfilie, négociant, Brest; Galmiche, représentant, Lambézellec.

Jurés suppléants. — Kéraon, Le Cardiner Le Men et Salain, Quimper.

Leon

BREST

Election. — Les électeurs du 1er canton de Brest sont convoqués pour le dimanche 30 juin, pour élire un conseiller général en remplacement de M. Delobcau, décédé.

Juge. — M. Miniac, avocat, est nommé juge suppléant au tribunal de Brest.

Grève des Inscrits. — Imitant leurs confrères du Havre, qui ont refusé d'embarquer à bord du transatlantique France, les inscrits maritimes de Brest ont déclaré la grève générale. Ils ont occupé mercredi le départ des vapeurs Ar-Stereden et Bellilois. Le Maire, le citoyen Masson, assistait aux réunions des grévistes, et refusa le concours de la police pour protéger les passagers du vapeur Express, qui n'a pu appareiller pour le fret. La Compagnie a dû rembourser les billets.

Treger

PLOUVEN

Accident en gare. — Le nommé Hély Charles, âgé de 50 ans, habitant la commune de S'-rignac, se trouvant un peu en retard au départ du train en gare de Plouven, voulut essayer malgré la défense de monter dans le fourgon de queue. Étant pris de boisson, il roula sur la voie sous le dernier wagon. On le releva ayant une jambe cassée par la roue du fourgon. Transporté à l'hospice de Morlaix, on croit que l'amputation de la jambe sera indispensable.

TREGLAMUS

Pas de maire. — M. Le Bonniec, maire, n'ayant pas voulu renouveler son mandat de premier magistrat, aucun des conseillers en exercice n'a accepté la fonction. Il y a donc à Tregramus un conseil municipal sans maire ni adjoint.

LANMEUR

Mise au point. — Notre correspondant nous prie d'insérer les lignes suivantes: « Je tiens à faire savoir à M. Guillemot, maire, et à ses conseillers municipaux de Lanmeur, qu'en transmettant la note concernant la réunion des médaillés militaires, et en les qualifiant de libéraux et progressistes au journal Ar Bobl, j'étais d'une extrême impartialité.

Leur ai je déçu en les étiquetant de partis dont ils ne se réclament point disent-ils? Qu'ils me permettent de leur faire savoir que pour ceci, je me suis basé sur toute la presse régionale, progressiste, libérale et radicale, journaux quotidiens et hebdomadaires.

D'autre part à l'insulte « d'insultateur » dont me qualifie M. Guillemot, j'ai le regret de lui annoncer que je comptais peut être de ses amis.

Qu'il sache donc à présent que le correspondant « insultateur » qui veut à toute force faire passer M. Guillemot et toutes les grosses légendes de Lanmeur pour ce qu'ils ne veulent pas être.

Le correspondant »

LES BRETONS EMIGRES

LE HAVRE

Pour la langue bretonne. — M. Joseph Jacob, publiciste breton au Havre, lance une circulaire pour demander l'enseignement du breton dans les écoles. Son appel qu'il a bien voulu nous adresser, se termine par ces mots:

« L'auteur de cette supplique dans l'importante colonie du Havre, va s'efforcer d'établir de fréquentes « parloles » où l'on s'exprimera exclusivement en breton et où il tâchera de réaliser pratiquement l'unification et la pénétration des divers dialectes. Bravo, cher compatriote. Puissiez-vous réussir à attacher nos émigrés à leur langue maternelle!

AVIS IMPORTANT

LA COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES sur la Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat) fondée en 1819, et dont le siège social est à Paris, 87, rue Richelieu, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public qu'elle a nommé pour la représenter à CARHAIX Messieurs A. LUNVEN et A. de LESELEUC, agents principaux.

Klenvejou ar STOMOK hag ar ELVOU

Klenvejou ar MAMMOU DISKENN-BOUZELLOU

An Doktor Gerard, ul loazhmer anavezet mont euz Paris, 76, Rue de Valenciennes, oberer ar METHOD OTTOSPLANCHNIQUE, an hini hepken a bare krak d'an DISKENN-BOUZELLOU, heb oberedigez hepken en nebeud ul mizer heb loazh ar STOMOK hag ar ELVOU, zoken ar re gosa. L'ar re gosa da welet, a reo kuzulioz en:

Quimper, samedi 15, hôtel du Parc. Pont-l'Abbé, dimanche 16, hôtel du Lion d'Or. Pontivy, lundi 17, hôtel de France. Paimpol, mardi 18, hôtel Continental. Tréguier, mercredi 19, hôtel de France. Lannion, jeudi 20, hôtel de l'Europe. Quintin, vendredi 21, hôtel du Commerce. Loudéac, samedi 22, hôtel de France. Ploërmel, dimanche 21, hôtel de Bretagne (en face la gare). Redon, lundi 21, hôtel de la Poste. Lamballe, mardi 25, hôtel du Commerce (en face la gare). St-Brieuc, mercredi 26, hôtel de France. Dinan, jeudi 27, hôtel de Bretagne. St-Malo, vendredi 28, hôtel de l'Univers.

BULLETIN des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

Société Générale

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Capital: 400 millions de francs

Bureau à MORLAIX, PLACE CORNIC, TÉLÉPHONE 38

Bureau de Carhaix

23, rue Fontaine-Blanche, 23, ouvert tous les samedis.

Ouverture de Comptes Courants et de Dépôts à Intérêts; Prêts aux agriculteurs (période d'embauche); Ordres de Bourse (France et Etranger); Souscriptions sans frais; Escompte et Encaissements des Effets de Commerce sur la France et l'Etranger; Avances sur Marchandises et Connaissances; Billets et lettres de Crédit circulaire; Escompte et Encaissements de tous coupons; Avances sur titres; Change de Monnaie et Billets étrangers; Garantie contre les risques de remboursements au pair; Garantie contre les risques de non vérification des tirages; Renseignements divers.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE possède 930 agences en France et à l'Etranger, et des correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

92 Millions

526.000 FRANCS PAYÉS EN 1911

Tel est le chiffre des sommes payées par la Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie à ses Assurés et Rentiers Viagers pendant le cours de l'année 1911.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit:

Table with 2 columns: Description of benefits and Amount paid. Includes Aux ayants-droits des assurés décédés, Polices arrivées à terme, Bénéfices attribués aux assurés, rachats de contrats, et divers, Arrérages de Rentes Viagères.

La Compagnie d'Assurances Générales sur la Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 87, rue de Richelieu, à Paris, fondée en 1819, est la plus ancienne des Compagnies françaises similaires.

Envoi gratuit de notices et tarifs sur demande adressée soit au siège social de la Compagnie, 87, rue de Richelieu, Paris, soit à l'un de ses représentants dans les départements, notamment à Messieurs A. LUNVEN et de LESELEUC, agents principaux à CARHAIX.

Etude de M^e LECLERC, notaire à CARHAIX.

A Louer

pour entrer en jouissance au 1^{er} Mars 1913.

Une maison à usage d'auberge située N° 12 Rue de la Tour d'Auvergne à l'angle du Boulevard de la République à Carhaix. Cour Remise et Ecuries doubles place pour 40 à 50 chevaux. Pour Louer s'adresser à M. Ferdinand Lebarbé N° 3 Rue de l'Hôpital ou à M^e LECLERC, notaire à Carhaix.

Etudes de M^e JAOUEN, notaire à LOCARN, et de M^e CAMPION, avoué à GUINGAMP.

VENTE

par adjudication judiciaire

Le Lundi 24 juin 1912

à deux heures de l'après-midi

En la Salle de la Mairie de Locarn

des Issues de la Boissière-Buis

En la commune de Trébrivan

en 9 lots. 2-3.

VENTE

par adjudication judiciaire

LE JEUDI 4 JUILLET 1912

à deux heures

En la salle de la Mairie de Locarn

1. -- Une Propriété Rurale

Sise aux lieu et dépendances de KERSECH

Commune de LOCARN

Mise à prix: 13.000 francs

2. -- Un Champ

Aux dépendances de PARC NEVEZ

Même commune

Mise à prix: 1.000 francs

Pour renseignements s'adresser à M^e JAOUEN, dépositaire du cahier des charges. 2-3.

Bourses commerciales de séjour à l'étranger

Concours de 1912

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient de décider que le nombre des bourses commerciales de séjour à l'étranger mises au concours en 1912 serait fixé à quatre.

Les épreuves écrites auront lieu au chef-lieu du département les 7 et 8 octobre prochain.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces visées à l'article 2 du règlement, devront être adressées à la Préfecture du 4 juillet au 1^{er} août.

Ce règlement et le programme des concours sont déposés dans les Sous-Préfectures et à la Préfecture (3^e division) où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Quimper, le 3 juin 1912.

Le Préfet, Signé: J. CHAILLEL.

Les pommes de terre

Tréguier, 13 juin. — Les cours restent sensiblement les mêmes qu'hier. On paie au bateau 4 fr. pour l'Angleterre, 4 fr. 25 à 4 fr. 50 à la gare. Deux vapeurs ont quitté le quai à la marée de ce matin, l'un pour Plymouth, avec environ 60 tonnes de marchandises en sacs, le deuxième pour Cardiff, avec 180 tonnes en vrac.

Paimpol, 13 juin. — Les cours se maintiennent à 10 fr. les 100 kilos.

Saint-Malo, 13 juin. — Les cours ont oscillé aujourd'hui entre 6 60 et 7 50 les 50 kilos. Début à 7 fr.; baisse à 6 75 et 6 60; hausse ensuite à 7 fr. et clôture à 7 50 ferme. Un peu moins de marchandises qu'hier.

Saint-Pol-de-Léon, 13 juin. — Les arrivages sont très faibles. Les 50 kilos se payent à la gare 8 fr. environ.

Bulletin financier

Notre marché est plutôt ferme, mais manque d'animation. Le 3 0/0 est mieux tenu à 93 85.

Les Fonds d'Etats étrangers sont irréguliers: Extérieure 95 1/2; Turc 89 90. Les Fonds d'Etats russes sont au contraire en progrès: 4 1/2 0/0 1909 102 55.

Les Etablissements de Crédit sont fermes: Banque de Paris 1849; Société Générale 819; Banque Franco-Américaine 519. Le Métropolitain et le Nord-Sud sans transactions à 632 et 232.

Les valeurs industrielles russes sont calmes. La Toula est en reprise à 1030.

La Bakou est agitée; au début de la séance des réalisations la ramènent à 1916; elle s'inscrit ensuite à 2009.

Le compartiment cuprifère reste bien disposé: Rio 2079. Cape Copper 227.

NOUVEL, 42, r. Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les granulations, l'enrouement, les fatigues de la voix, les éternuements, les picotements de la gorge, la toux sèche, d'irritation, faites usage des tablettes du docteur Vatel. — Une boîte de tablettes du docteur Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 35 adressé à M. BREMONT, rue des Lions, 14, à Paris.

AVIS DE CESSION

Suivant acte reçu par M^e LECLERC, licencié en droit, notaire à Carhaix le 30 mai 1912 Monsieur Jean-Marie Riou et Madame Marie Rose Martin, son épouse, commerçants demeurant ensemble à Carhaix, ont vendu à Mademoiselle Marie Riou commerçante demeurant à Carhaix le fonds de commerce de mercerie qu'ils exploitaient à Carhaix place de la mairie. La prise de possession a eu lieu le 30 mai 1912. Domicile est élu à Carhaix en l'étude de M^e LECLERC notaire où les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues pendant un délai de 10 jours après la 2^e insertion, en conformité de l'article 3 de la loi du 17 mars 1907.

Pour deuxième insertion.

Etude de M^e GUIVARCH, notaire à CARHAIX.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 16 Juin 1912, à 3 heures, il sera procédé par le Ministère de M^e GUIVARCH, à la vente aux enchères publiques des meubles dépendant de la succession de Monsieur Julien Tossier, situés à Carhaix route de Callac. 2-2.

Etude de M^e GUIVARCH, Notaire à CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

A VENDRE

par le ministère de M^e GUIVARCH, au lieu de ST-HERBOT en Plouvez-du-Faou, le dimanche 23 juin 1912, à 2 h.

Une Propriété Rurale à Cozarn

en BRENNILIS

d'une contenance de 30 hecta.

Mise à prix: 8.000 fr.

Faculté de traiter de gré à gré.

A Vendre en l'étude le même jour que ci-dessus, à deux heures de l'après-midi, en deux lots, deux petites maisons et une écurie situées rue Saint-Pierre, en la ville de GOURIN.

Mise à prix du 1^{er} lot: 800 fr.

Mise à prix du 2^{e</}

Marque ALARGOL
 déposée H. B.
 Les nouveaux dentiers métalliques en ALARGOL
 sont les plus sains et les plus solides,

PROTHÈSE ET CHIRURGIE DENTAIRE
HENRI BAVARD
 DENTISTE
 2, quai de Léon, à MORLAIX

Les nouveaux dentiers en ALUMINIUM PUR sont
 les moins chers de tous.
 Consultations et opérations tous les jours non fé-
 riés, sans exception, de 9 h. à 5 h., à MORLAIX
 seulement.

CORIVORE JAMMES
 SUPÉRIEUR à TOUS
 les CORIVORES
GUÉRIT
 CORS, DURILLONS, CILS DE PERDRIX, etc.
 La Boîte : 4 francs
 LABORATOIRE DU CORIVORE, JAMMES
 Franco : 4.40 126, rue de Beauvois, ANIENS

Locomobile à vendre, état neuf ; excel-
 lente affaire pour battage,
 carrière, etc. S'adresser M. Denmal, Clé-
 den-Pol-r 3-4.

COMPAGNIE
D'ASSURANCES GÉNÉRALES
 contre les Incendies
 et contre les Explosions

Société Anonyme
 fondée en 1819
 La plus Ancienne des Compagnies Françaises

Capital entièrement réalisé :
 Deux millions.
 Réserves : 26 millions 899.000 fr.
 Les primes à recevoir sont de plus
 de 86.800.000 fr.
 Les capitaux assurés par la
 Compagnie d'ASSURANCES GÉNÉ-
 RALES se sont élevés à 20 MILLIARDS
 750 MILLIERS 615 mille francs en 1910,
 pour la France, l'Algérie et la Tunisie.
 S'adresser à MM. Luven
 et de Léscléne
CARHAIX (Finistère)

NERZ -- IEC'HED
 D'AR VUGALE
 en eur rei d'e da eva
Gwin an Tad Debreyne
 Prientet er Grande-Trappe
MORTAGNE (Orne)
 Leun a fostat, gwin an Tad Debreyne,
 medisin an Trap Vraz, a zikour ar vugale
 en o c'hresk, a ro d'ar grennardel koul,
 iec'hed, ha norz, ha d'ar re go krenvadur z.
AL LITRAD : 14 REAL
 Dépôts en Apotikerezoù :
BARON, Kernez
CHEVALIER, Gourin
PEYSSON, Rostrenen
 Andréa ha Lemonnier, BREST ; Lazoune,
 KASTELLIN ; Béguasse, AR FAOUET ; Cooff,
 MONTROULEZ ; Guil'oux, PONTKROAZ ;
 Habrial, KEMPERLE ; Ladouce, KEMPER ;
 Chapel, KASTELL-POL.

LES BROYEURS D'AJONCS
TANVEZ
 SONT LES MEILLEURS
 LES PLUS REPANDUS
 DEMANDEZ LE CATALOGUE
 USINES HYDRO-ÉLECTRIQUES
 DE LA TOURELLE - **GUINGAMP**
 Le Gérant : François JAFFIENOU
 Carhaix, Imprimerie du Peuple



Écrémeuse « ÉCLAIR » la meilleure marque du monde
 (garantie 2 ans)
 L'écrémeuse Eclair garantie deux ans, coussinets bronzé
 Débit : 100 litres à l'heure
 Poids : 60 kilos contre 17 1/2 de certaines machines camelotées
 Où est le bon marché réel ?

Maison ALLAIN

Après de l'Union de France. — Constructeur-Mécanicien
Avenue de la Gare, CARHAIX
 Bicyclettes marque Allain
L'INUSABLE
 a fait ses preuves
ARMES — CYCLES
MACHINES AGRICOLES
 Fanchresses, Moissonneuses
 Essais gratuits
 MACHINES à COUDRE

Pour vos Recouvrements
 de Créances
 Pour la Rédaction de tous Actes
 et Conventions
 Pour Renseignements
 Commerciaux
 Administratifs et Judiciaires
 Pour Vendre
 ou Acheter Immeubles
 ou Fonds de Commerce

Adressez-vous au
CABINET
D'AFFAIRES
J.-L. HERVÉ
 Ancien 1^{er} Commis
 des Hypothèques
Rue des Carmes
CARHAIX

MALADIES
 des
Yeux
 du Nez, des Oreilles
 et de la Gorge

DOCTEURS
PIERRE OUDOT
 et **LEON**
 de la Faculté de Mé-
 decine de Paris, An-
 ciens assistants de la
 Clinique Nationale des
 Quinze-Vingts et de la
 Fondation ophtalmolo-
 gique A. de Roths-
 child.
CARHAIX
 Hôtel de France
 Mercredi, de 10 h. à 2 h.
GUINGAMP
 38, Place du Centre
 Le Jeudi, de 2 h. à 4 h.
LOUDÉAC
 Hôtel Grosset
 Le Samedi de 8 h. à 11 h.
SAINT-BRIEUC
 Hôtel de France
 Le Samedi de 11 h. à 4 h.
 25, rue de la Gare
 Consultations tous les
 jours

RHUY'S
Saint-Armel
 GRANDE MARQUE
 — « BONS CONCOURS » —
MEMBRE DU JURY
 Premier prix Paris 1910
 Paris 1910
 Médaille d'Or
 Diplôme d'honneur

Après et avec votre café
 demandez un
Saint-Armel
 Le plus fin des digestifs
 Exigez la bouteille d'origine
 Marque uniquement
 vendue en bouteille
 Evid gort mad ma froed
 Eur voutaññad jist zo red ;
 Evid pozza ma moren
 Kargil a win ma gverren ;
 Evid kofa ma c'haf
Rhuy's Saint-Armel d'in-mo.
 FINEVLAZ.

Mekanikou da wriat

euz Kompagnunez
SINGER
 Prizioù kenta en holl Diskuezegou
TIGWERZ
 en **KERA EZ**
 8, ru Brizeux, 8

London & South
 Western Railway

Service maritime pour
 VOYAGEURS et MARCHAN-
 DISSES mettant promptement
 en communication
 directe la Bretagne et
 tout l'Ouest avec Lon-
 dres et la Grande-Bro-
 tagne.
 Départs réguliers de
 Saint-Malo pour Sou-
 thampton, trois fois la
 semaine en hiver ; tous
 les jours, moins le di-
 manche, en été.
 Autre service régulier
 sur Jersey et Guernesey
 départs de Saint-Malo
 ou de Granville deux
 fois par semaine en
 hiver, tous les jours
 en été.
 Pour les heures de
 départ, prix de passage
 et tous renseignements,
 s'adresser à M. P.-B.
 HAMON, représentant
 de la Compagnie, Saint
 Malo.

LES MALADIES DE LA FEMME

La femme qui voudra éviter les Maux de
 tête, la Migraine, les Vertiges, les Maux de
 reins qui accompagnent les règles, s'assurer
 des époques régulières, sans avance ni retard,
 devra faire un usage constant et régulier de la
JOUVENCE de l'Abbé Soury
 De par sa constitution, la femme est sujette
 à un grand nombre de maladies qui provien-
 nent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne
 sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent.
 Toute femme soucieuse de sa santé doit, au moindre ma-
 laise, faire usage de la **JOUVENCE**, qui est composée de
 plantes inoffensives sans aucun poison. Son rôle est de réta-
 blir la parfaite circulation du sang et de congestionner les
 différents organes. Elle fait disparaître et empêche, du même
 coup, les Maladies intérieures, les Métrites, Fibromes, Tu-
 meurs, Cancers, Mauvaises suites de Couches, Hémorragies,
 Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans
 compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs,
 qui en sont toujours la conséquence. Au moment du Retour
 d'âge, la femme devra encore faire usage de la **JOUVENCE**
 pour se débarrasser des Chalours, Vapeurs, Ébouffements,
 et éviter la Mort subite ou les accidents et les infirmités qui
 sont la suite de la disparition d'une formation qui a duré si
 longtemps.
 La **JOUVENCE de l'Abbé Soury** se trouve dans
 toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 4 fr. 10 franco gare.
 Les trois flacons 10 fr. 50 franco, contre mandat-poste adressé
 à **Mag. DU QONTIER, pharmacien**, 4, place de la Cathédrale, Rouen.
 (Notice et renseignements confidentiels gratuits)

En vente : Pharmacie BARON, Carhaix.
 Pharmacie LE CHEVALIER, Gourin.
 Pharmacie ALAIN-LAGEAT, Lannion.

MAGASINS D'HABILLEMENTS
 pour Hommes, Dames et Jeunes Gens et Enfants

"AU PHARE"

ET CHEMISERIE PARISIENNE
MORLAIX

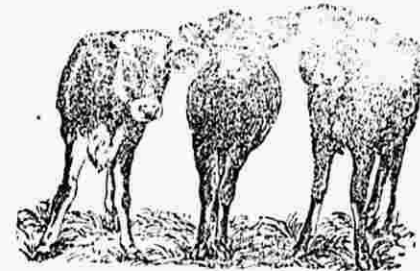
Maisons connues pour vendre de confiance à prix fixe
 et le meilleur marché de la Région.
 Grande mise en vente d'un choix considérable de Fourrures tous genres
 et toutes formes pour Dames et Enfants. Articles authentiques absolument
 garantis à des prix défiant toute concurrence.
 Paletots Fourrure pour Hommes, Dames et Enfants ; Pardessus de ville,
 d'auto et de voyage ; Vestons, Gilets et Pantalons cuir ; Pélerines drap et
 caoutchouc tous genres ; Couvertures de voyage, d'auto, de voiture et pour
 chevaux, Peaux de biques.
 Spécialité de Vêtements caoutchoutés ou imperméabilisés garantis à
 l'usage.
 Chemises flanelle tous genres ; Grands assortiments de sous-vêtements
 absolument garantis à l'usage, et irrétrécissables ; Bonnetterie tous genres.
Primes-Escompte à tout acheteur

Machines à tricoter
 POUR TOUS TRAVAUX



MME CORBEL
 12, rue Gambetta, 12
MORLAIX

Maison de confiance
 vendant le meilleur marché
 de la région et faisant gratuitement
 un apprentissage sérieux.



LACTINA SUISSE
ALIMENT COMPLET POUR VEUX & PORCELETS
 Médaille d'Argent, Exposition Universelle Paris 1900
 Médaille d'Or, Exposition Universelle Liège 1905
 Médaille d'Or, Exposition Internationale Milan 1906
GRANDE ÉCOLE SUP. LE LAIT NATUREL. — 23 ANS DE SUCCÈS
FRANÇOIS BRUNNET, Fabricant — LYON
 (Eau de source, Plaine de Charpentier)
 DEMANDE DÉPOSITAIRE POUR CANTONS NON CONCÉDÉS
 En dépôt chez MM.

P. BARON, pharmacien, Car-
 haix ; R. LADOUCE, pharmaci-
 en, Quimper ; P. GUILLOUX
 pharmacien, Pont-Croix ; A.
 LAURENT, pharmacien, Pont-
 l'Abbé ; CHAPÉL, pharmacien,
 Rosporden ; KERHAT, phar-
 macien, Landerneau ; ODÉYE
 pharmacien, Lannilis ; Louis
 ROUDAUT, pharmacien, Le-
 zewen ; J. FERGOUC, phar-
 macien, Plabennec ; YVEN, cor-
 donnier, Ploumaguer ; LA-
 ZENNEC, pharmacien, Cha-
 teaulin ; F. BARBIER, phar-
 macien, rue d'Aiguillon, Mor-
 laix ; A. THEANTON aîné,
 quinillier, Landivisiau ; A.
 THEVEN DE GUELLAN,
 pharmacien, Plouescat ; G.
 HABRIAL, pharmacien, Quim-
 perlé ; J. CORVEN, phar-
 macien, Bannalec.



Le Sang Pur, c'est la Vie!

A tous ceux qui soucieux de leur santé veulent empêcher
 le sang de se vicier, mais ne savent pas bien souvent, hélas !
Quel est le meilleur Dépuratif ?
 parce qu'ils craignent avec juste raison ou de s'affaiblir, ou
 de se fatiguer l'estomac, nous disons :
 N'hésitez pas ! Prenez sans retard le

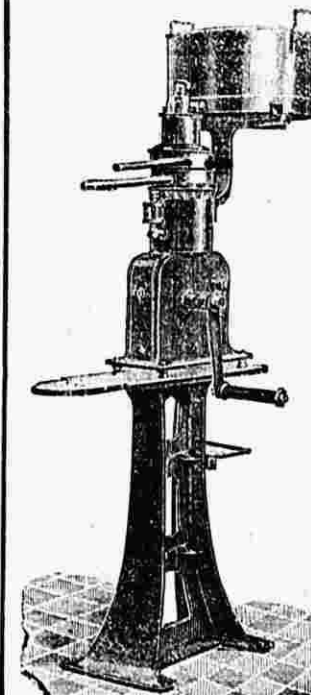
DÉPURATIF du
Traitement Normand Bénard
 qui purifie le sang, fortifie l'organisme & conserve la santé.

Le Dépuratif du Traitement Normand Bénard qui ne
 contient ni IODURE, ni PRODUIT CHIMIQUE, ni POISON,
 est tout à la fois TONIQUE & DÉPURATIF et peut être
 supporté par les estomacs les plus délicats.

Pour recevoir gratis et franco la très intéressante brochure explicative illustrée, contenant tous les renseignements,
 s'adresser au directeur de l'INSTITUT NORMAND, 55, rue Armand-Carrel, ROUEN
 Prix du DÉPURATIF du TRAITEMENT NORMAND BÉNARD : 4 fr.

DÉPÔTS : Carhaix, pharmacie BARON ; Bourbriac, pharmacie BOCHER ;
 Callac, pharmacie LEGAC ; Châteauneuf, pharmacie LE COUILL ;
 Gourin, pharmacie LE CHEVALIER ; Pleyben, pharmacie LE GAC ;
 Rostrenen, pharmacie CHAUVEL ; Saint-Nicolas-du-Pélem,
 pharmacie ROUX.

Pour légalisation des signatures ci-contre



Écrémeuses "DOMO"
 A PLUS PARFAITE
 LA PLUS DOUCE

Comparez les prix à la concurrence

N°	Rendement à l'heure en Litres	Prix
A	50	60 francs
B	70	70
C	95	95
1	96	115
2	125	140
3	200	190
4	300	270
5	450	400
6	600	500

Élégante colonne, modèle unique : 25 fr.

BUREAU CENTRAL DE VENTE :

Ossian BAECKMAN 90, boulevard de la Senne
 BRUXELLES (Belgique)

En Mairie de Carhaix.